

PENTAGERME ULTRA

DÉTERGENT AGREE CONTACT ALIMENTAIRE HOMOLOGATION MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Version n°5.0 applicable le 01/03/2018

APPLICATIONS

PENTAGERME ULTRA est un détergent désinfectant bactéricide, fongicide, virucide, alimentaire homologué par le Ministère de l'agriculture (AMM n° 2070120). Il est destiné au nettoyage et à la désinfection de toutes les surfaces lavables et matériel de préparation en cuisine collective et milieu Agroalimentaire. Grâce à son très large spectre de désinfection, PENTAGERME ULTRA assure une hygiène parfaite, en une seule opération, dans des conditions les plus difficiles. Riche en Agents dégraissants, il permet un nettoyage en profondeur en s'attaquant aux salissures les plus tenaces. PENTAGERME ULTRA simplifie la gestion des produits en proposant une double action dégraissante et désinfectante de très haute qualité.

CONSEILS D'UTILISATION

PENTAGERME ULTRA s'utilise à partir de 0.5% soit 5 ml par litre d'eau, pour une désinfection en cuisine collective. Pour les opérations particulières, se reporter au tableau réglementaire.

Utilisation en centrale de désinfection ou en dilution manuelle : Ranger tous les aliments et les préparations en cours. Ramasser et décrocher les souillures les plus importantes à l'aide d'une raclette ou d'un balai brosse.

Pulvériser la solution sur les surfaces à nettoyer, puis frotter à l'aide d'une brosse ou d'une lavette pour les plans de travail.

Laisser agir 5 minutes puis rincer à l'eau claire.

Utilisation en trempage : Diluer PENTAGERME ULTRA dans de l'eau chaude, à raison de 4% soit 40 ml par litre d'eau.

Plonger le matériel à désinfecter dans la solution, après avoir décroché les salissures les plus importantes.

Frotter à l'aide d'une brosse, puis replonger dans la solution pendant 5 à 15 minutes.

Rincer abondamment à l'eau claire, puis laisser sécher.

Le produit PENTAGERME ULTRA est homologué pour les usages suivants aux doses homologuées correspondantes :

Usages homologués	Doses homologuées
Animaux domestiques - Locaux préparation nourriture – Traitement Fongicide	4%
Animaux domestiques - Locaux préparation nourriture – Traitement Bactéricide	1.5%
Animaux domestiques - Matériel de transport nourriture – Traitement Fongicide	4%
Animaux domestiques - Matériel de transport nourriture – Traitement Bactéricide	1.5%
Locaux de stockage (P.O.V et P.O.A) – Traitement Fongicide	4%
Locaux de stockage (P.O.V et P.O.A) – Traitement Bactéricide	1.5%
Matériel de stockage (P.O.V et P.O.A) – Traitement Fongicide	4%
Matériel de stockage (P.O.V et P.O.A) – Traitement Bactéricide	1.5%
Matériel de transport (P.O.V et P.O.A) – Traitement Fongicide	4%
Matériel de transport (P.O.V et P.O.A) – Traitement Bactéricide	1.5%

PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

Biodégradabilité : contient exclusivement des tensioactifs et agents de surface facilement biodégradable conformément au règlement (CE) 648/2004.

Aspect : Liquide limpide

Couleur : Incolore

Parfum : Caractéristique

pH : $12.9 \pm 0,5$

Densité : $1.06 \pm 0,01 \text{ g/cm}^3$

CONDITIONNEMENT

Carton de : 4 x 5L

Palette de: 36 cartons

PENTAGERME ULTRA

RÉGLEMENTATION

Dangereux-respectez les précautions d'emploi.

Utilisez les biocides avec précautions.

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

DLUO : 2ans

Normes	Dilutions	Substance	Temps de contact	Souches
EN 1040 Bactéricide	0.1%		5 min	<i>P. Aeruginosa – S. Aureus</i>
EN 1276 Bactéricide	0.5%	0.3 g/l Albumine	5 min	<i>P. Aeruginosa – S. Aureus – E. Coli – E.Hirae</i>
EN 1276 Bactéricide	1.0%	3.0 g/l Albumine	1 min	<i>P. Aeruginosa – S. Aureus – E. Coli – E.Hirae</i>
EN 13697 (Surface test) Bactéricide	2%	3.0 g/l Albumine	5 min	<i>P. Aeruginosa – S. Aureus – E. Coli – E.Hirae</i>
EN 1275 Fongicide	2%		15 min	<i>A. Niger – C. Albicans</i>
EN 1650 Fongicide	0.5% 1.0%	0.3 g/l Albumine 3.0 g/l Albumine	15 min	<i>A. Niger – C. Albicans</i>
EN 13697 (Surface test) Fongicide	4%	3.0 g/l Albumine	15 min	<i>A. Niger – C. Albicans</i>
EN 14476 :2005, BGA, DVV Virucide	4% 6%	<i>Conditions propreté</i> <i>Conditions saleté</i>	30 min 120 min	<i>Polio virus – Adeno virus</i>
EN 14476 :2005, Virucide	0.5%	<i>Conditions propreté</i>	10 min	<i>H5N1 et H3N8</i>
	1.0%		5 min	
	0.5%	<i>Conditions saleté</i>	30 min	
	1.0%		10 min	
	0.5%	<i>Conditions saleté</i>	15 min	<i>H1N1 (Condition de saleté)</i>
BGA et DVV	4% 6%	<i>Conditions propreté</i> <i>Conditions saleté</i>	30 min 120 min	<i>Par déduction de l'activité sur virus enveloppés : HBC, HCV et HIV</i>
	5% 3%		30 min 60 min	<i>ECBO virus</i>
	4%	<i>Charge élevée de matière organique</i>	30 min	<i>Noro virus (Feline calici virus (FCV) en substitution</i>
	3%	<i>Sans matière organique</i>	15 min	<i>Rota virus</i>
	2%	<i>Charge élevée de matière organique</i>	5 min	<i>Vaccinia virus</i>

PENTAGERME ULTRA

<i>DGHM Désinfection mécanique de surfaces dures non poreuses en milieu hospitalier et en usage courant</i>	2%	<i>Faible charge en matière organique</i>	15 et 30 min	<i>P. Aeruginosa – S. Aureus – E.Hirae – C. Albicans</i>
	1%		60 min	
0.5%	240 min			
2%	<i>Charge élevée de matière organique</i>	15, 30 et 60 min		
1%		240 min		
AOAC	1 :27	<i>Eau désionisée</i>	5 min	<i>Mycobacterium terrae ATCC 15755</i>
	1 :35	<i>Eau désionisée et 400ppm eau dure</i>	10 min	<i>Canine parvovirus (type 2)</i>

Contient du « Chlorure de Didécyl diméthyl ammonium » : 6,93% (m/m)

Pour toutes les informations concernant les précautions d'usage et de sécurité, veuillez vous reporter à la fiche de données de sécurité, disponible sur simple demande en application du décret 87-200 du 25/03/87. Produit trouvant son application dans le cadre d'un protocole HACCP. Conforme à l'arrêté du 8 Septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires. Usage strictement professionnel. Ne pas transvaser dans un autre récipient sans y reproduire l'étiquetage hygiène et sécurité